

Edito

Le Contrôle de l'Énergie, Clé de l'Égalité

Une idée simple, mais puissante, émerge de la réflexion de l'économiste Lucas Chancel : «**Ceux qui contrôlent l'énergie contrôlent la société**».

L.Chancel estime que nous sommes à la croisée des chemins car si la décarbonation du monde est en cours, il nous reste à choisir son modèle.

Il développe ainsi deux scénarios :

- **Le premier** est celui d'une transition « ultracapitaliste », façonnée par les GAFAM et le capital financier qui, ayant déjà privatisé le monde immatériel, investissent aujourd'hui massivement pour s'emparer des ressources matérielles et dicter un futur sans droit de regard démocratique. Ce chemin garantirait un avenir décarboné, mais profondément inégalitaire, au bénéfice des 1 % les plus riches.
- **Le second scénario**, celui que nous devons défendre, selon lui, est celui de la « **socialisation de l'énergie** ».

L'Histoire nous le prouve : les grands moments de redistribution des richesses, du New Deal aux États-Unis au programme du Conseil National de la Résistance en France, sont allés de pair avec une reprise du contrôle public sur l'énergie.

Pourquoi ? Parce que l'énergie n'est pas une marchandise.

C'est un élément essentiel à l'organisation de l'économie.

Des transformations radicales sont possibles, comme l'ont montré la Suède avec ses réseaux de chauffage municipaux ou la France avec le développement de son parc nucléaire.

Le changement est entre nos mains. Ne laissons pas l'énergie aux acteurs privés si nous voulons avancer vers plus de sobriété et d'égalité.

Reprendre le contrôle de l'énergie, c'est reprendre le contrôle de notre projet de société.

C'est le débat qui doit nous animer, au sein de notre entreprise et au-delà.

C'est pourquoi la CGT réclame un vrai service public de l'énergie, qui passe par la nationalisation de l'ensemble du secteur : celui-ci doit sortir de l'économie de marché. Le gaz et l'électricité ne sont pas des marchandises : mais des biens d'intérêt généraux.



Réponse aux orientations alternatives du CSE-C

Le CSE-C d'Enedis a émis lors de sa séance du 22 mai 2025, un avis négatif sur les orientations stratégiques de l'entreprise 2025-2027 et a proposé les orientations alternatives suivantes :

1. L'internalisation complète des activités de pilotage de projets à horizon deux ans
2. 5 000 agents supplémentaires, notamment dans l'ingénierie et l'exploitation des réseaux et une adaptation de la GPEC et du plan de formation
3. Une évolution de la politique de distribution des dividendes par Enedis en corrélation avec la phase de croissance des investissements

Intervention de vos administrateurs :

Les administrateurs CGT ont émis un avis négatif quant à la réponse apportée par le Conseil Surveillance aux orientations stratégiques alternatives proposées par le CSE-C le 22 mai 2025.

Cette position est étayée par les motifs suivants :

- Les réponses sont formelles et peu argumentées,
- **Emploi et Internalisation** : le rejet de la demande de 5 000 agents supplémentaires et de l'internalisation complète du pilotage des projets ne permet pas d'apporter une solution satisfaisante à la tension **sur la charge de travail** des salariés en place. L'argument de la soutenabilité financière ne peut pas non plus abonder en ce sens.
Nous aurions aimé avoir un point étape sur le dossier « Compétences 2030 »,
Nous considérons que le tissu industriel est lui aussi saturé et ce ne sont pas les seules « écoles de réseaux de la transition énergétique » qui permettront de faire face aux besoins de la filière Réseaux Energie.
- **Politique Financière** : la reconduction de la politique de distribution de dividendes à 65% du résultat net est maintenue. Cette clé de répartition des dividendes a été décidée en 2007 par l'actionnaire majoritaire EDF soit il y a 18 ans ; Cette décision répond-elle toujours si tant est qu'elle l'ait fait un jour aux enjeux sociaux, sociaux et économiques de 2025 dans un contexte de fortes tensions sociales mais aussi de forte croissance des investissements prévue au-delà de 2027 ? Nous n'en avons pas l'assurance pour un avenir du service public de distribution.

Pour terminer, nous aurions aimé avoir un point sur la mise en œuvre du plan de performance et ce par domaine afin de connaître dès maintenant les efforts déjà réalisés par les salariés, mais aussi ceux à venir.



LE FUTUR
*se construit
avec vous !*

Interface RTE

La relation entre RTE et Enedis était historiquement basée sur :

- un contrat d'accès au réseau de transport (CART) qui fait apparaître Enedis comme un client du RPT ;
- une co-exploitation des interfaces aux Postes Sources ;
- un nombre d'interactions limité à la sauvegarde du système électrique, avec un modèle ENR reposant le développement de grandes fermes éoliennes.

L'évolution du système conduit à un renforcement du rôle du distributeur dans la gestion des flux, des congestions, des flexibilités et de l'Equilibre Offre Demande (compte tenu l'augmentation massive de la production d'ENR's décentralisée. Cette dynamique forte s'accompagne d'une intensification de la coordination entre Enedis et RTE, et implique de revoir les fonctionnements à l'interface.

Les interfaces Enedis-RTE dépassent le cadre bilatéral et résonnent notamment au niveau européen, avec une « EU-DSO Entity » (European Union Distribution System Operators) qui prend sa place au même niveau que l'ENTSO-E (European Network of Transmission System Operators for Electricity), et une régulation Européenne qui évolue.

Le dispositif mis en place doit permettre d'accompagner ces enjeux stratégiques, dans toutes leurs dynamiques, ainsi que de compléter les objets de coordination.

Enedis et RTE ont partagé avec la CRE la situation des raccordements des producteurs dans les zones où les capacités des S3RENR sont atteintes et qui concernent environ 5% des postes-sources, impactant environ 800 projets pour lesquels des offres de raccordement sont suspendues. Parmi les actions retenues à date, le comité exécutif a pris la décision de mettre à disposition d'ici la fin de l'année aux porteurs de projets EnR et aux autres parties prenantes intéressées, un outil de visualisation des zones et capacités disponibles, poste-source par poste-source.

Intervention de vos administrateurs :

Nous sommes favorables au renforcement d'une communication efficace entre Enedis et RTE.

Il est en effet indispensable d'échanger sur des informations stratégiques pour l'aménagement du réseau.

Nous avons exprimé notre inquiétude concernant plus de 50 postes (chiffre non confirmé par Enedis) privés raccordés sur le réseau HTB.

Même si sur le principe, les postes privés HTB existent déjà (alimentation des grosses entreprises) le volume et la généralisation de ces postes sont inquiétants.

En effet, pour effectuer le raccordement électrique de ces postes aux Enrs (souvent du solaire) il est nécessaire d'enterrer des câbles électriques en domaine public.

Pour faire un parallèle visuel avec le réseau aérien, c'est un peu comme s'il y avait 2 réseaux électriques de chaque côté de la route, le réseau public et le réseau privé. Un comble pour un raccordement des énergies propres et l'environnement.

Au-delà, des questions de sécurité et d'exploitation de ces ouvrages, ils n'apportent :

- Aucune solution aux congestions des réseaux RTE ou Enedis,
- Aucun avantage pour réduire la longueur des départs HTA et améliorer la continuité de fourniture aux usagers et aux communes,
- Pas d'obligation de raccordement, pas de TURPE HTA pour le financement des réseaux,

Ces ouvrages sont hors concession, ils n'appartiennent pas aux communes

Cerise sur le gâteau, ces postes peuvent remettre en cause dans certaines conditions une partie des postes sources du S3RENr (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables) à cause de la baisse des puissances à raccorder.



Contact

Laurence Hoeffling
laurence.hoeffling@enedis.fr
07.85.54.76.55.



Christophe Varga
christophe.varga@enedis.fr
06.79.63.04.57



Marylène Faure
marylene.faure@enedis.fr
06.65.93.59.02



Pertes et Fraudes

Depuis 2022, les pertes non techniques ont augmenté de l'ordre de 2 TWh, représentant un surcoût pour la collectivité de l'ordre de 200 M€ par an, financés par le TURPE.

Le plan d'action mis en place par Enedis pour lutter contre les pertes non techniques a été présenté en conseil de surveillance le 5 décembre dernier et validé par vos administrateurs.

En 2025, ce plan a permis de stabiliser le taux de pertes et ainsi d'éviter une augmentation du coût du rachat de pertes et ce grâce à la mobilisation de 460 agents qui ont traité 40.000 dossiers.

Toutefois, si le volume de consommation lié aux pertes diminue du fait du traitement des consommations sans fournisseurs, la dynamique des fraudes continue, elle, de progresser.

Le dispositif actuel de traitement de la fraude ne semble pas suffisamment dissuasif pour enrayer la dynamique de la fraude :

- Les méthodes de calcul des volumes d'énergie perdus en vigueur sous-évaluent les montants à facturer
- Environ 20% des clients identifiés comme fraudeurs changent de contrat de fourniture pour échapper à la facture de redressement
- Le risque de condamnation pénale est actuellement très faible pour un client fraudeur, moins de 1 pour 1000.

D'ici à l'été 2026, Enedis prévoit de déposer de l'ordre de 150 plaintes groupées locales (500 à 1000 compteurs par plainte), correspondant aux campagnes menées en 2025. Enedis entend aussi déposer deux plaintes nationales à la suite de contrôles coordonnés portant sur des enseignes et franchises commerciales. Les contrôles seront multipliés par 5 par rapport 2024.



Intervention de vos administrateurs :

Les moyens et ressources humaines affectées à ce dossier sont suffisants si la dynamique de fraude arrive à être cassée mais aussi si les agents affectés à cette activité parviennent à travailler en toute sécurité .

Si le système perdure, Enedis n'aura pas les moyens suffisants pour y faire face.

Il faut donc relancer le processus de négociation avec le ministère de la Justice concernant le principe d'une transaction pénale afin de rendre le système totalement dissuasif.

La sécurité des salariés avant tout !

Les équipes PNT sont des cibles et nous considérons qu'Enedis doit s'assurer que la protection de celles-ci est optimum.

Il faut continuer à cartographier et définir au plus près les zones à risques – Il faut systématiser les déplacements à 2 pour s'assurer qu'aucun agent ne puisse se retrouver seul en difficulté.

Nous considérons en effet qu'il y a un décalage entre les situations réelles et des formations dispensées sur incivilités, violences, agressions qui atteignent vite leurs limites.

Afin d'améliorer l'efficacité du dispositif de lutte anti-fraude, la Commission de Régulation de l'Energie a fait part à Enedis de son souhait que le distributeur puisse traiter de bout en bout les cas de fraude : détection des cas, constatations, recouvrement et poursuites. Une telle option constitue en l'état un transfert de risques. Il est aujourd'hui difficile de caractériser le périmètre et le niveau réel des fraudes donc le risque peut être très important. Nous considérons pour notre part qu'Enedis n'a pas à prendre cette responsabilité.

Prochain Conseil de Surveillance 10 décembre 2025

**LE FUTUR
se construit
avec vous !**